



Paris-La Défense, le 27 avril 2020

Assemblée Générale Mixte des actionnaires de SUEZ du 12 mai 2020

Informations complémentaires sur les modalités de vote

Dans le contexte de pandémie liée au Covid-19 et à la suite de la publication du Décret n° 2020- 418 du 10 avril 2020 (le « Décret »), **SUEZ (la « Société ») souhaite informer les actionnaires des conditions dans lesquelles ceux-ci peuvent exprimer leur vote à l'Assemblée Générale 2020 en donnant mandat à un tiers.**

Il est rappelé que les actionnaires peuvent également donner pouvoir au Président ou voter par correspondance selon les modalités indiquées dans l'Avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales le vendredi 10 avril 2020.

En raison des difficultés d'acheminement du courrier qui pourraient exister durant la crise sanitaire, la Société invite ses actionnaires à privilégier l'utilisation d'Internet pour exprimer leurs instructions de vote ou de procuration.

VOTE PAR PROCURATION (MANDAT DONNE A UN TIERS) PAR INTERNET

- pour les **actionnaires au nominatif (pur et administré)** : l'actionnaire au nominatif pourra accéder au site VOTACCESS via le site OLIS Actionnaire à l'adresse : <https://www.nomi.olisnet.com/>.
Les **actionnaires au nominatif pur** devront se connecter au site OLIS Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Leur identifiant de connexion sera rappelé sur le formulaire de vote par correspondance ou sur la convocation électronique ;
Les **actionnaires au nominatif administré** devront se connecter au site OLIS Actionnaire à l'aide de l'identifiant de connexion internet rappelé sur le formulaire de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran.
Après s'être connecté au site OLIS Actionnaire, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et désigner ou révoquer un mandataire.
- pour les **actionnaires au porteur** : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et désigner ou révoquer un mandataire. Il est précisé que seuls les actionnaires au porteur, dont l'établissement teneur de compte a adhéré au site VOTACCESS pourront désigner ou révoquer un mandataire en ligne.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com. Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée

SUEZ

Siège social - Tour CB21 - 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex, France - Tel : +33 (0)1 58 81 20 00 - www.suez.com

SA au capital de 2 513 450 316 euros - Siren 433 466 570 RCS NANTERRE – TVA FR 68 433 466 570

du formulaire de vote par procuration précisant les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Les actionnaires devront impérativement demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite au plus tard à J-4, soit le vendredi 8 mai 2020, par voie postale à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, ou par courrier électronique au plus tard à J-4, soit le vendredi 8 mai 2020 à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com ou encore par fax au numéro 01.49.08.05.82 ou 01.49.08.05.83.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées **au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale (soit, le samedi 9 mai 2020) par voie électronique ou au plus tard à J-1 (soit, le lundi 11 mai 2020)** sur le site VOTACCESS pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Conformément à l'article 6 du Décret, lorsqu'un actionnaire donne mandat avec indication de mandataire, le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, sous la forme du formulaire de vote, à CACEIS Corporate Trust, en envoyant un courrier électronique à l'adresse ct-mandataires-assemblees@caceis.com, au plus tard le **vendredi 8 mai 2020**.

VOTE PAR PROCURATION (MANDAT DONNE A UN TIERS) PAR VOIE POSTALE

Les actionnaires souhaitant voter par procuration sous forme papier devront :

- pour les **actionnaires au nominatif (pur et administré)** : compléter le formulaire unique, joint à l'avis de convocation reçu automatiquement par chaque actionnaire au nominatif, en précisant qu'il souhaite se faire représenter puis le renvoyer signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à l'avis de convocation ou par courrier à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 ;
- pour les **actionnaires au porteur** : demander le formulaire auprès de l'intermédiaire financier qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale, le compléter en précisant qu'il souhaite se faire représenter puis le renvoyer signé, accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier, par courrier à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Les actionnaires souhaitant être représentés devront adresser leur formulaire unique à CACEIS Corporate Trust selon les modalités indiquées ci-avant, étant précisé que les formulaires devront être parvenus à CACEIS Corporate Trust dûment complétés et signés au plus tard à **J-3 (soit, le samedi 9 mai 2020)** à défaut de quoi, ils ne pourront être pris en compte.

CHOIX D'UN AUTRE MODE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, donné pouvoir au Président ou donné un mandat à un tiers **peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée** sous réserve que son instruction parvienne à la Société (i) selon les modalités et délais précisés ci-dessus s'agissant des mandats donnés aux tiers et (ii) selon les modalités et délais précisés dans l'avis de convocation publié au BALO le vendredi 10 avril 2020 et sur le site internet de la Société s'agissant des formulaires de vote par correspondance ou pouvoirs au Président.

SUEZ

Siège social - Tour CB21 - 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex, France - Tel : +33 (0)1 58 81 20 00 - www.suez.com

SA au capital de 2 513 450 316 euros - Siren 433 466 570 RCS NANTERRE – TVA FR 68 433 466 570